

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 4 mai 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ATCS-013-13636/23/BM**

### **■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au 54ème Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace à Paris - Le Bourget du 19 au 25 juin 2023 - Approbation d'une convention 53082**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Fort de son positionnement géographique euro-méditerranéen unique, de son histoire intimement liée à cette situation internationale stratégique, la Métropole Aix-Marseille-Provence ne cesse d'année en année de développer des liens d'échanges, d'affaires et de coopérations, avec l'international pour horizon. Ses nombreux atouts doivent être rendus visibles au monde : cadre de vie, recherche et innovation, culture, infrastructures, talents, filières économiques d'excellence... Mais également ses singularités : euro-méditerranéenne, maritime, créative, nature, industrielle.

Dans le cadre de sa stratégie globale de développement économique inscrite dans l'agenda du développement économique voté à l'unanimité en juin 2022, la Métropole travaille, en lien étroit avec ses partenaires, à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

De plus, le 7 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a remporté le prix iCapital décerné par la Commission européenne. Cette labellisation valable pour l'année 2023 permet d'asseoir sa position comme territoire de référence en matière d'innovation pour co-construire et expérimenter les services de demain.

Dans sa candidature nommée « Innovative diversity », la Métropole a rapproché tous les acteurs de l'innovation du territoire métropolitain et défendu la diversité et les contrastes qui la caractérisent, que ce soit sur le plan géographique, social ou économique, comme creuset de la dynamique d'innovation à l'œuvre sur son territoire.

Cette mise en lumière pour l'année 2023 doit permettre à la Métropole d'encourager et de promouvoir des projets et des actions visant à accélérer les transitions au service du bien-être des citoyens.

La Métropole entend ainsi :

- Contribuer à relever les défis de la transition économique, sociale et environnementale qui ont fait l'objet de sa candidature (par exemple l'innovation au profit du changement climatique (cleantech), de la santé (biotechs, medtechs, e-santé), de la connaissance et des savoirs - jeunesse et entrepreneuriat).
- Assumer pleinement son statut de Capitale européenne de l'innovation 2023, tout en participant au rayonnement de son territoire.

Avec 17 200 emplois, plusieurs pôles d'activités et des projets d'envergure, le secteur aéronautique et mécanique fait partie des filières d'excellence du territoire. Son dynamisme repose sur des projets d'envergure comme Henri-Fabre et Jean Sarrail, développés sur des zones d'activités en plein essor : le Technoparc des Florides à Marignane, Cap Horizon à Vitrolles et le Pôle aéronautique à Istres.

Le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace, qui a lieu tous les deux ans au Bourget, est le plus grand salon aéronautique du monde. Il est organisé par le SIAE, filiale du [Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales \(GIFAS\)](#) et réunit l'ensemble des acteurs de l'industrie mondiale autour des dernières innovations technologiques. Il aura lieu du 19 au 25 juin 2023.

La dernière édition 2019 a rassemblé 2450 exposants en provenance de 49 pays, 304 délégations officielles de 98 pays, 316 000 visiteurs dont 139 840 visiteurs professionnels et 176 630 visiteurs grand public ainsi que 2700 journalistes.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur organise la présence des partenaires du territoire sur cet événement. Après les éditions 2015, 2017 et 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite de nouveau s'associer à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour participer à cet événement et être présente au sein d'un espace commun de 400m<sup>2</sup>. Conçu comme un espace dynamique de démonstration, d'innovation et de rencontres, cet espace doit permettre de promouvoir l'excellence régionale de la filière aéronautique et spatiale, de présenter les atouts du territoire, l'écosystème de la filière et de rencontrer les partenaires stratégiques potentiels lors de rendez-vous B2B.

Le montant de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au SIAE 2023 s'élève à 20 000 euros TTC, sur un budget prévisionnel total d'environ 636 000 € TTC.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur jointe en annexe, relative à la promotion des projets métropolitains lors du SIAE 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer à l'édition 2023 du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace pour promouvoir ses grands projets aéronautiques.
- Que le développement de la filière aéronautique et mécanique figure parmi les priorités de l'agenda du développement économique de la Métropole adopté en juin 2022.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite s'associer à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui pilote la présence du territoire dans cet événement international.
- Qu'il convient dès lors de conclure une convention de partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le versement de 20 000 euros au profit de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la participation à la 54<sup>ème</sup> édition du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris – Le Bourget du 19 au 25 juin 2023.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à la promotion des projets métropolitains lors du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris – Le Bourget du 19 au 25 juin 2023.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal Métropolitain 2023 en section de fonctionnement : Chapitre 65 – fonction 64 – nature 65732 - sous-politique B330.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Attractivité du territoire,  
Tourisme

Danielle MILON